



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 3
Mercredi 27 janvier 2021

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Champoz

Information Coronavirus (COVID-19)

Suite aux dernières décisions Covid du Conseil fédéral, l'administration communale sera fermée au public dès le 18 janvier 2021 et ceci jusqu'à fin février 2021.

Le secrétariat communal restera atteignable par téléphone (032 492 12 88 ou 079 247 38 62) ou à l'adresse email: admin.champoz@bluewin.ch.

Pour un passage physique dans les locaux de l'administration, les habitants sont priés de prendre un rendez-vous.

De plus, nous informons les habitants que suite aux nouvelles décisions, le bâtiment de l'école et la place de jeux sont fermés à la population pendant les heures d'école.

En espérant un retour à la normale au plus vite, le Conseil communal remercie la population de sa compréhension.

Champoz, le 21 janvier 2021

Le Conseil communal



Crémines

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Crémines, Rue du Collège 6, 2746 Crémines.

Emplacement: parcelle N° 240, au lieu-dit: «Rue du Collège 6», Commune de Crémines.

Projet: remplacement de la chaudière à mazout par deux chaudières à granulés de bois (pellets). Elimination de la citerne à mazout existante. Aménagement d'une porte EI30 pour l'accès au local à pellets.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZUP A.

Recensement arch.: Bâtiment protégé par ECE N° 4014 du 20.12.2000, objet C, digne de conservation et ensemble bâti A.

Dérogation: art. 89 al. 3 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 février 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 janvier 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fermeture de l'administration communale de Crémines

Le Conseil communal a examiné la situation pour donner suite aux dernières décisions Covid-19 du Conseil fédéral.

De ce fait, dès lundi 25 janvier 2021, l'administration communale sera fermée.

Vous pouvez nous contacter ou prendre rendez-vous par téléphone au 032 499 95 42, pendant les heures habituelles soit le mardi de 13h30 à 18h et le jeudi de 7h30 à 12h et de 15h à 17h, ou par courriel à l'adresse secretariat.communal@cremines.ch.

Ces mesures s'appliquent jusqu'à nouvel avis du Conseil fédéral.

Crémines, le 27 janvier 2021

Le Conseil communal



Grandval

Fermeture du secrétariat municipal

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé les 27 et 28 janvier 2021.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 20 janvier 2021

Le Conseil municipal



Berne

Office de l'agriculture et de la nature du canton de Bernes – Service des paiements directs

Recensement GELAN au jour de référence 2021 – Demande de paiements directs agricoles et recensement des effectifs d'animaux

Période: du 5 février au 5 mars 2021

En vertu de l'article 98 de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD), la demande de paiements directs 2021 doit être effectuée dans le cadre du recensement au jour de référence. Durant la même période sont aussi recensés les effectifs d'animaux détenus dans des élevages non agricoles comprenant des bovins, des ovins, des caprins, des porcins, de la volaille, des chevaux, des ânes, des camélidés du Nouveau-monde et des abeilles ainsi que dans des piscicultures (art. 21 et 21b de l'ordonnance cantonale sur les épizooties OCE).

Les exploitant-e-s agricoles et les personnes qui détiennent des animaux de rente à des fins non agricoles ne seront informés que par courriel du début des recensements. Aucun courrier postal ne sera envoyé. L'accès à l'application GELAN se fait via le portail www.agate.ch. Vous trouverez de plus amples informations sur gelan.ch/fr/recensements.

Les personnes concernées seront informés du début des recensements par courrier électronique le 2 février 2021.

Afin de garantir une utilisation homogène de l'assistance et du système, nous prions les exploitantes et exploitants ainsi que les détentrices et détenteurs d'animaux d'effectuer votre recensement aussi tôt que possible.

Les offices de recensement des communes sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Berne, le 6 janvier 2021

Office de l'agriculture et de la nature du canton de Bernes

Service des paiements directs



Corcelles

Bureau de l'administration communale

Suite aux dernières mesures prises par le Conseil fédéral, nous vous informons que le bureau communal restera ouvert aux horaires habituels.

Toutefois, nous demandons à la population de renoncer autant que possible à se déplacer et de privilégier le contact par téléphone et par courriel.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Corcelles, le 27 janvier 2021

Secrétariat communal



Court

Corps Sapeurs-pompiers Montoz

Recrutement 2021

Le recrutement du CSP Montoz se déroulera le **1^{er} mars 2021 à 19h** dans les salles de l'administration communale de Court.

Toutes les personnes âgées dès 21 ans, résidant à Court et Sorvilier et désirant faire partie des sapeurs-pompiers sont cordialement invitées.

L'Etat-major se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux lors de cette soirée.

Court, le 20 janvier 2021

Etat-major du CSP Montoz

www.lasemaine.ch



Loveresse

Votations du 7 mars 2021

Membres du bureau électoral

A l'occasion du scrutin du 7 mars 2021, le conseil communal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Président: M. Francis Voiblet
 Membres: M^{me} Sandrine a Marca
 M^{me} Lydia Lombardi
 M. Timaël Baumann
 Suppléants: M^{me} Line Neukomm
 M. Ismaël Grossen

Loveresse, le 7 janvier 2021

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Prieto Pose Patricia, rue des Prés 24, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1852, rue des Prés 24

Projet: Pose d'une piscine enterrée chauffée par une pompe à chaleur, côté Sud

Zone: H2

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 février 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 20 janvier 2021

Services Techniques-Urbanisme

Dépôt public

Modification du plan de quartier «Moulin 2»

Conformément à l'article 60 de la Loi sur les constructions du 9 juin 1985, la Commune municipale de Moutier dépose publiquement le dossier relatif à la modification du plan de quartier susmentionné.

Le dossier comprend les documents suivants:

- le Plan de quartier modifié;
- le Règlement de quartier modifié;
- le Plan explicatif des modifications apportées au Plan et Règlement de quartier;
- le Rapport explicatif soumis à l'examen préalable de l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT);
- le Rapport explicatif des modifications apportées suite à l'examen préalable de l'OACOT;
- l'Annexe au Règlement de quartier – Relocalisation de la surface de jeu suffisamment grande selon l'art. 46a OC;
- le Rapport d'examen préalable de l'OACOT du 17 novembre 2020.

Les documents susmentionnés sont déposés et mis à la disposition du public **du 20 janvier 2021 au 19 février 2021 inclusivement** aux Services Techniques-Urbanisme, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2^e étage où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au public.

Les éventuelles oppositions ou réserves de droit, écrites et dûment motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35 b al. 1 LC).

Moutier, le 20 janvier 2021

Conseil municipal

Communiqué de presse

Budget communal 2021 – Délai référendaire

Le budget communal 2021 arrêté par le Conseil de Ville, dans sa séance du 7 décembre 2020, a fait l'objet d'une publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier du 16 décembre 2020.

Conformément à l'Ordonnance cantonale O COVID-19, le délai référendaire est prolongé jusqu'au 19 février 2021 (ou ultérieurement, à une date qui ne peut être déterminée, si la durée de validité de cette disposition est prolongée).

Dès le 1^{er} janvier 2021 et durant toute cette période, seuls les engagements indispensables et dépenses liées peuvent être consentis. Le Conseil municipal est responsable pour statuer quant aux engagements indispensables ou liés.

Les dépenses ne répondant pas à ces critères ne peuvent dès lors pas être engagées jusqu'à l'entrée en vigueur du budget.

Moutier, le 20 janvier 2021

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier est à la recherche d'une personne pour procéder au **relevé des compteurs d'eau et d'électricité** (travail accessoire).

Détails du poste sur www.moutier.ch et renseignements auprès de M. Didier Flueckiger, chef du service de l'Electricité, Tél. 032 494 12 22, courriel: didier.flueckiger@moutier.ch.

Les dossiers de candidatures, accompagnés des documents usuels, doivent être adressés **par courrier postal uniquement**, à M. Christian Vaquin, Chancelier municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Délai de réception: lundi 15 février 2021.

Moutier, le 20 janvier 2021

Conseil municipal



Petit-Val

Offre d'emploi

La Commune mixte de Petit-Val recherche un/une

Employé(e) de commerce pour un poste à taux variable entre 10 et 20%

Profil / conditions:

- CFC d'employé de commerce
- Bonnes connaissances dans le domaine de l'informatique
- Polyvalence et aptitude dans la gestion indépendante de tâches variées
- Aisance dans le contact avec la population
- Aisance rédactionnelle
- Disponibilité à participer à des séances le soir
- Une expérience dans une administration communale serait un avantage

Salaire: selon le barème communal

Entrée en fonction: de suite ou à convenir

Les postulations accompagnées des documents usuels sont à adresser à la Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, avec la mention «Postulation» **jusqu'au 12 février 2021.**

Souboz, le 27 janvier 2021

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Reconvilier, Rte de Chaindon 9, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 2180, au lieu-dit: «Vie des Crêts 51», commune de Reconvilier.

Projet: pose de panneaux solaires (pan Sud) et aménagement de cinq exutoires de fumée (pan Nord) sur la toiture de la salle des fêtes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP La «Salle des fêtes et stand de tir».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 février 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 janvier 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Schaer-Ben Mahmoud Catherine et Ben Mahmoud Adel, Chaindon 40, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Schaer-Ben Mahmoud Catherine et Ben Mahmoud Adel, Chaindon 40, 2732 Reconvilier

Auteurs du projet: Schaer-Ben Mahmoud Catherine et Ben Mahmoud Adel, Chaindon 40, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 2054, Chaindon 40

Projet: Changement d'affectation d'un garage situé au rez-de-chaussée en un appartement, remplacement de la porte de garage par une fenêtre vitrée en façade Sud

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: PQ 1 «Chaindon»

Dérogation: Art. 17 PQ1

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 25 février 2021 inclusivement.**

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 27 janvier 2021

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Hofmann Olivier, Grand-Rue 26, 2732 Reconvilier

Propriétaire: Hofmann Olivier, Grand-Rue 26, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Global Services B2B SA, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 58, Grand-Rue 26

Projet: Changement d'affectation des combles actuellement utilisés comme chambres hautes chauffées en un appartement, modification de la toiture Sud par l'ouverture d'une lucarne et la

suppression de 3 fenêtres en pente, déplacement d'une ouverture en toiture Ouest et agrandissement des ouvertures existantes en façade Nord

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : HA4

Zone de protection : PAL 1 «Village Ancien et centre»

Recensement architectural : Digne de protection, objet C, ensemble bâti C

Dérogations : Art. 64 al. 1 OC, Art. 67 al. 2 OC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 25 février 2021 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 27 janvier 2021

Le secrétariat municipal

Ouverture des guichets

Suite aux nouvelles mesures édictées par l'OFSP concernant la lutte contre la propagation du COVID-19, la Municipalité de Reconvilier a pris toutes les mesures sanitaires qu'elles jugeaient opportunes et indispensables afin de protéger ses collaborateurs.

Ces adaptations internes permettent de garantir l'ouverture des guichets aux horaires habituels, comme indiqué ci-dessous, avec les restrictions d'hygiène actuelles ; masques, distance et désinfection des mains. Dans la mesure du possible, nous remercions la population de privilégier la prise de rendez-vous.

Horaires Municipalité

Lu, ma et je 10h-11h45 et 15h-17h

Horaires Agence AVS

Lu, ma 10h-11h45 et 15h-17h

Je 10h-11h45

Nous restons joignable par téléphone du lundi au vendredi entre 8h30-11h30 et 13h30-17h. Le vendredi uniquement jusqu'à 11h!

Nous vous informons par la même occasion que les bureaux de l'Agence AVS se situent dès à présent dans les locaux sur la gauche de la Municipalité.

Toutefois, nous vous invitons à privilégier la prise de contact par téléphone au 032 482 73 73 pour l'administration ou au 032 482 73 76 pour l'Agence AVS. Le point de la situation sera fait toutes les deux semaines et nous manquerons pas de vous indiquer, par voie de presse, les éventuelles nouvelles mesures municipales. Nous remercions la population pour sa compréhension et nous l'encourageons à se prémunir de tous risques inutiles, en respectant les gestes barrières.

Reconvilier, le 27 janvier 2021

Municipalité de Reconvilier



Saules

Test des sirènes

Le traditionnel test des sirènes aura lieu le mercredi 3 février 2021 de 13h30 à 16h.

Saules, le 27 janvier 2020

Conseil communal

Bureau de vote du 7 mars 2021

Le conseil communal a arrêté la composition du bureau de vote du 7 mars 2021 comme suit:

Président: M. Willy Furer

Membres: M. Dany Grosjean
M^{me} Martine Urfer

Suppléante: M^{me} Suzane Mooser

Appui logistique: M^{me} Sandra Bassin

Saules, le 18 janvier 2021

Conseil communal

Informations communales

Répartition des dicastères

La répartition des dicastères pour la nouvelle législature a été décidée comme suit par le conseil communal:

Nouveau membre au sein de l'exécutif dès le 1^{er} janvier 2021, M. Dany Grosjean reprendra le dicastère de sa prédécesseuse, M^{me} Laetitia Baetscher, à savoir «Œuvres sociales».

L'exécutif profite de l'occasion pour remercier M^{me} Baetscher pour son engagement au sein des autorités de Saules. Il souhaite plein succès à M. Dany Grosjean dans l'exercice de son mandat.

Pour les reste, aucun changement n'est à signaler. Par conséquent, les dicastères sont répartis comme suit:

Michel Schaer

Maire, police, pâturages, agriculture, protection civile

Stéphane Weber

Vice-maire, eau, eaux usées, forêts, sapeurs-pompiers, déchets

Willy Furer

Finances, urbanisme

Stéphane Lüdi

Bâtiments, montagne, travaux publics

Dany Grosjean

Œuvres sociales

Quant à M. Joachim Stalder, il est reconduit dans ses fonctions de membre de la commission scolaire.

Saules le 18 janvier 2021

Conseil communal



Sorvilier

Corps Sapeurs-pompiers Montoz

Recrutement 2021

Le recrutement du CSP Montoz se déroulera le 1^{er} mars 2021 à 19h dans les salles de l'administration communale de Court.

Toutes les personnes âgées dès 21 ans, résidant à Court et Sorvilier et désirant faire partie des sapeurs-pompiers sont cordialement invitées.

L'Etat-major se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux lors de cette soirée.

Court, le 20 janvier 2021

Etat-major du CSP Montoz



Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Valérie et Bruno Eicher, Rue du Stand 5, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Projet: démolition du couvert d'entrée et de l'escalier extérieur en façade sud-est, modification d'ouverture de fenêtres et transformations intérieures du bâtiment Rue du Stand 5 sis sur la parcelle N° 1266 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement aux canalisations existantes communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 février 2021 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 27 janvier 2021

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrages: Thierion Thiamthan et Dominique, Clos Véléz 8, 2735 Malleray

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Adresse du projet: BF 1466, Clos Véléz 8, 2735 Malleray, Commune de Valbirse

Description du projet: Remplacement chauffage électrique par pompe à chaleur air-eau extérieur au Nord de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: HI

Dérogations: Art. 14 règlement communal de l'affectation du sol et de construction de Malleray (RAC)

Dépôt public: du 20 janvier 2021 au 19 février 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 15 janvier 2021

Commune mixte de Valbirse

Population en baisse l'an dernier

La commune de Valbirse comptait 3'992 habitants au 31.12.2020 contre 4'047 au 31.12.2019 (-5%). Sur ce total, on recensait 1'974 hommes et 2'018 femmes ; 3'178 ressortissants suisses et 814 de nationalités étrangères. Elle comptabilisait 1'759 personnes mariées, 1'635 célibataires, 341 divorcé(e)s, 254 veuves et veufs et 3 personnes en situation de partenariat enregistré ou annulé.

Enfin, signalons que la commune a enregistré 41 naissances (36 en 2019) et 49 décès (39 en 2019) l'an dernier.

Bévillard, le 19 janvier 2021

Contrôle des habitants

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: M^{me} Virginie Cossavella, Rue du Frête 3, 2735 Malleray

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet: BF 464, La Voirde 27, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet: création d'un volume annexé à la maison familiale existante, avec toiture plate et grandes ouvertures. Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur au Sud-Est du bâtiment.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 27 janvier au 26 février 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 21 janvier 2021

Commune mixte de Valbirse

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremimes.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h. Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.

Calendrier des parutions 2021

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	21	20	27.05.2021	JEUDI	38	34	22.09.2021	mercredi
5	4	03.02.2021	mercredi	22	21	02.06.2021	mercredi	39	35	29.09.2021	mercredi
6	5	10.02.2021	mercredi	23	22	09.06.2021	mercredi	40	36	06.10.2021	mercredi
7	6	17.02.2021	mercredi	24	23	16.06.2021	mercredi	41	37	13.10.2021	mercredi
8	7	24.02.2021	mercredi	25	24	23.06.2021	mercredi	42	38	20.10.2021	mercredi
9	8	03.03.2021	mercredi	26	25	30.06.2021	mercredi	43	39	27.10.2021	mercredi
10	9	10.03.2021	mercredi	27	26	07.07.2021	mercredi	44	40	03.11.2021	mercredi
11	10	17.03.2021	mercredi	28	27	14.07.2021	mercredi	45	41	10.11.2021	mercredi
12	11	24.03.2021	mercredi	29		21.07.2021	SUPPRIME	46	42	17.11.2021	mercredi
13	12	31.03.2021	mercredi	30		28.07.2021	SUPPRIME	47	43	24.11.2021	mercredi
14	13	08.04.2021	JEUDI	31		04.08.2021	SUPPRIME	48	44	01.12.2021	mercredi
15	14	14.04.2021	mercredi	32	28	11.08.2021	mercredi	49	45	08.12.2021	mercredi
16	15	21.04.2021	mercredi	33	29	18.08.2021	mercredi	50	46	15.12.2021	mercredi
17	16	28.04.2021	mercredi	34	30	25.08.2021	mercredi	51	47	22.12.2021	mercredi
18	17	05.05.2021	mercredi	35	31	01.09.2021	mercredi	52		29.12.2021	SUPPRIME
19	18	12.05.2021	mercredi	36	32	08.09.2021	mercredi				
20	19	19.05.2021	mercredi	37	33	15.09.2021	mercredi				